



---

# REGLEMENT OFFICIEL

DU CONCOURS INTERNATIONAL DES 25 ET 26 JUILLET 2020

# MODÈLE ET ALLURES

# PONEY SHETLAND

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DE RACE

---

## I. ORGANISATION DU CONCOURS

### A. Lieu/dates/programme

Le concours international de modèle et allures aura lieu les 25 et 26 juillet 2020 au pôle hippique de Saint-Lô (Manche, Normandie).

Les jugements auront lieu sur 4 rings répartis de la façon suivante:

- Ring 1 : poneys de taille miniature (taille maximum 86 cm)
- Ring 2 : poneys de taille intermédiaire (de 86,1 cm à 97 cm)
- Ring 3 : poneys grande taille de couleur noire (de 97,1 cm à 107 cm)
- Ring 4 : poneys grande taille de couleur (de 97,1 cm à 107 cm)

## Samedi 25 juillet :

<b>8h30 - 16h</b>	jugement des sections des poneys juniors, 1 an/2 ans/3 ans, mâles/femelles et hongres juniors et jugement des sections des foals
<b>16h - 17h</b>	désignation du meilleur foal et sa réserve du concours international parmi les 4 meilleurs foals de chaque ring.
	championnat junior par ring (désignation des champions juniors : les poneys classés premiers de leur section participent au championnat junior y compris les foals)

## Dimanche 26 juillet :

<b>8h30 - 16h</b>	jugement des sections de poneys seniors, 4 ans et plus, mâles, femelles et hongres seniors
	championnat senior par ring (désignation des champions seniors : les poneys classés premiers de leur section participent au championnat senior)
	championnat suprême par ring (désignation du champion suprême et sa réserve par taille parmi le champion junior et sa réserve et le champion senior et sa réserve)
<b>16h-16h30</b>  <i>1 / Prix de progéniture</i>	<p>Ce prix récompense le meilleur lot d'élevage pour une jument et pour un étalon. Peuvent y participer des familles composées de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un reproducteur (mâle ou femelle) accompagné d'au moins deux produits âgés d'un an ou plus ;</li> <li>• trois produits issus d'un même reproducteur âgés d'un an ou plus (reproducteur présent ou non).</li> </ul> <p>Ce prix est remis avant les championnats.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• désignation du prix de progéniture "femelle" (une jument et au moins deux produits âgés d'1 an minimum ou au moins trois produits âgés d'1 an minimum de cette jument)</li> <li>• désignation du prix de progéniture "mâle" (un étalon et au moins deux produits âgés au moins d'1 an ou au moins trois produits de cet étalon)</li> </ul>
<i>2/ Championnat suprême</i>	Désignation du champion suprême et du vice-champion suprême du concours modèle et allures parmi le champion du ring des poneys minis, le champion du ring des poneys intermédiaires, le champion du ring des poneys grande taille de couleur et le champion du ring des poneys grande taille noirs).
<b>16h30- 17h15</b>	<i>1/ Cérémonie de clôture</i>
	<i>2/ Désignation du champion suprême et du vice-champion suprême du concours international 2020</i> confrontation du champion suprême et vice-champion suprême modèle et allures au champion suprême et vice-champion suprême des épreuves sportives

## B. Participants

Ce concours est ouvert à tous les propriétaires de poneys Shetland inscrits dans un stud-book, reconnu par l'ISPC. Les propriétaires français qui engageront des poneys pour ce concours international devront être membres de l'AFPS-GEPS en ayant acquitté leur cotisation 2020 au moins 2 mois avant la date du concours.

## II. JURY

Les membres du jury sont désignés par le conseil d'administration de l'AFPS-GEPS en accord avec la responsable de la commission des juges, représentée par Mme Yvonne HELD.

Ces juges figurent sur la liste des juges internationaux agréés par la "Shetland Pony Stud Book Society".

Les membres du jury ne doivent pas disposer du catalogue du concours.

Le membre du jury devra se retirer du jugement si un poney présenté sur son ring porte l'affixe de son élevage, ce qui lui sera indiqué par le secrétariat avant le début du jugement de la section. En aucun cas, un juge ne pourra juger un poney portant l'affixe de son élevage.

La décision des jurys est souveraine, et ne peut être contestée sous aucune forme.

Les jurys ont toute autorité pour prendre les mesures ou décisions nécessaires au bon déroulement du concours.

Les jurys doivent signer les résultats à la fin du concours.

Jury pressenti (les juges 1 sont présidents de jury) :

Ring	Jury 1	Jury 2
<b>Poneys de taille mini</b>	Mme Johanna Vaurio (FI)	M. André Lamandé (FR)
<b>Poneys de taille intermédiaire</b>	Mme Jilly Jones (GB)	M. Ludovic Durand (FR)
<b>Poneys grande taille noirs</b>	M. Robert Griffiths (GB)	Mme Angela Glatthaar (CH)
<b>Poneys grande taille de couleur</b>	M. Steve Rendall (GB)	M. Libertus Alderkamp (NL)
<b>Classes montées</b>	Mme Dorothy Griffiths (GB)	Mme Yvonne Held (FR)
<b>Classes attelées et TACS</b>	Mme Annette Van Boxtel (NL)	Steward : Mme Nicky Beck (GB)

Les juges des épreuves sportives rejoindront les juges des rings de modèle et allures pour le championnat suprême.

### III. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Les inscriptions devront être effectuées sur le site dédié : le lien sera communiqué sur <https://www.internationalshetlandpony2020.com/>.

Il y aura deux phases d'inscription des poneys :

#### *1/ Première phase: inscription sans indiquer le nom des poneys engagés*

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 31 janvier 2020 et seront closes le 1er mai 2020. Lors de cette période, les éleveurs sont invités à préciser le nombre de poneys qu'ils souhaitent engager dans chaque section sans indiquer les noms des poneys. Ils devront également préciser le nombre de boxes souhaités et pourront s'inscrire au repas des éleveurs du samedi soir. Le paiement total aura lieu lors de cette étape. Après le 1er mai, les inscriptions ne seront plus possibles.

#### *2/ Deuxième phase: inscription nominative*

Les éleveurs devront inscrire le nom des poneys dans chaque section. Ces inscriptions auront lieu du 2 mai au 15 juin 2020. **Attention, cette étape ne sera accessible qu'aux propriétaires ayant effectué la première étape.**

Les engagements seront réglés par carte bancaire directement sur la plateforme spécifique du concours international (les règlements par chèque ou par virement ne seront pas autorisés).

Les engagements ne seront validés qu'après la validation du paiement.

Tout engagement incomplet, inexact ou hors délai sera refusé.

Les forfaits non présents devront être déclarés au secrétariat du concours au plus tard le matin avant les épreuves.

Aucune modification ne pourra être apportée au niveau des inscrits.

Par son engagement, l'éleveur s'engage contractuellement à arriver dès le début des épreuves et à rester sur le concours (poneys en box) jusqu'à la fin des championnats, sauf autorisation exceptionnelle du Président de l'AFPS-GEPS ou de son représentant.

## IV. CONTROLE SANITAIRE

Tous les équidés présents sur le site du concours doivent être en bonne santé, en particulier ne pas présenter de signes cliniques compatibles avec la présence d'une maladie contagieuse.

En cas de besoin, un vétérinaire (ou le jury ou l'organisateur après concertation avec le (la) président (e) de l'association ou de son représentant) peut prononcer l'exclusion d'un poney dont l'état de santé apparaît déficient, ce poney est évidemment exclu du concours. Dans ce cas, si un vétérinaire doit se déplacer afin de confirmer une pathologie, les frais engendrés par ce déplacement sont à la charge du propriétaire du poney.

Les personnes en charge du transport des poneys doivent respecter la réglementation en vigueur en matière de transport d'animaux vivants, en particulier :

- les équidés transportés sont aptes au transport ;
- les véhicules sont conformes à la réglementation relative au bien-être des équidés.

### A. Pour les poneys résidant en France

Les équidés doivent être tous identifiés conformément à la réglementation en vigueur. Ils doivent, en particulier être :

- munis d'un transpondeur électronique,
- accompagnés de leur document d'identification,
- enregistrés au SIRE.

Les équidés doivent être vaccinés contre la grippe équine. La primo-vaccination et les injections de rappel sont effectuées conformément aux prescriptions des Autorisations de Mise sur le Marché des vaccins. Toutefois, pour les équidés dont la primo-vaccination est antérieure au 1er janvier 2013, l'injection de rappel, prévue entre 5 et 6 mois après la primovaccination, n'est pas obligatoire. La preuve des injections de vaccin est apportée par mention de la vaccination certifiée par le vétérinaire sur le document d'identification. Le cas échéant, l'autorisation de transporteur d'animaux et/ou le CAPTAV peuvent être exigibles.

### B. Pour les poneys résidant hors de France

Les poneys importés pour moins de 30 jours sur le territoire français ne sont pas obligés d'être équipés d'un transpondeur, mais doivent être identifiés. Ils n'ont pas obligation à être enregistrés avec un numéro spécifique dans la base SIRE.

Ces poneys doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire de bonne santé.

- Les propriétaires de poneys issus de pays membres de l'UE et de la Suisse doivent fournir ce certificat établi depuis moins de 10 jours.
- Ce délai est rallongé à 90 jours pour les poneys provenant de Belgique, Luxembourg et des Pays-Bas (mémoire de 2017).
- Il est également de 90 jours pour les poneys provenant du Royaume-Uni et d'Irlande (traité tripartite), sous réserve de nouvelles réglementations.
- Si le temps passé sur le territoire français venait à excéder la durée de validité du certificat, il convient d'en solliciter un renouvellement.

La vaccination contre la grippe est fortement recommandée.

# V. DEROULEMENT DES EPREUVES

## A. Conditions générales

Les poneys et les présentateurs sont dans le ring de présentation sous l'autorité du jury. Les présentateurs doivent se soumettre aux demandes des juges officiants. Les présentateurs doivent faire preuve de respect envers les juges et ne pas quitter le ring avant la fin du jugement et sur demande de ces derniers.

Les poneys doivent être disciplinés, marcher au pas, au trot et tenir à l'arrêt. Ils doivent avoir les pieds parés correctement, être présentés à tous poils et à tous crins. Le toilettage des oreilles et des barbes est admis. Les poulains sous la mère doivent être tenus en longe. Les mâles à partir de 2 ans sont présentés avec un mors, sous peine d'être exclus du concours.

Chaque poney engagé aura un numéro d'inscription dans le catalogue qu'il gardera tout au long du week-end de ce concours.

Les présentateurs devront être munis d'un brassard et l'ordre numérique devra être respecté lors de l'entrée sur le ring. Ils porteront visiblement sur le bras droit le numéro du poney qu'ils présentent lors du jugement de la section, du prix de progéniture et des championnats.

Un « chef de piste » sera présent sur le ring afin de faciliter la tâche du jury. Ce chef de piste fera le lien entre les éleveurs et le jury notamment lors du classement de chaque section.

Un seul présentateur par poney est autorisé à entrer sur le ring. Les aides extérieures ne sont pas autorisées sauf avec l'accord du jury.

Le jury peut procéder au toisage d'un poney.

Les présentateurs porteront une tenue blanche, sans inscription ni signe distinctif OU une tenue élégante sans inscription ni signe distinctif qui mettra, de ce fait, en valeur le poney présenté. Les tenues trop décontractées (jogging, pantalon baggy...) sont à éviter.

### MOTIFS D'EXCLUSION :

Peuvent être exclus du concours ou refusés sur le ring :

- tout participant qui se présente en retard, qui entre sur le ring après le début du jugement ou qui en sort prématurément ;
- toute personne qui manque de fair-play ou de courtoisie ;
- toute personne dont le comportement est jugé excessif ;
- tout animal présenté en mauvais état ou dont le comportement est jugé dangereux ou perturbant pour le bon déroulement du concours ;
- de façon générale, toute personne qui ne respecte pas le présent règlement dans son intégralité.

Chaque éleveur est aussi responsable des personnes représentant son élevage. La commission disciplinaire pourra décider ultérieurement d'une sanction.

## B. Sections

Les poneys présentés sont répartis dans des sections de tailles, âges et sexes différents. Dans chacune des sections, les juges évaluent individuellement chaque poney. Ils définissent un classement. Les poneys premiers de chaque section sont qualifiés pour participer aux championnats.

Les sections passent toujours dans l'ordre numérique et chaque catégorie sera jugée en même temps sur chaque ring. Par exemple, le jugement des sections 2/10/18 et 26 (poulains de 1 an) commencera en même temps. De ce fait, un jury pourra attendre la fin du jugement d'un autre ring afin que chaque catégorie soit jugée dans l'ordre défini ci-dessous.

Si des sections présentent un nombre trop important de poneys, elles seront divisées en sections bis. Les poneys classés premiers et seconds de ces sections bis seront confrontés afin d'établir un classement final. Par exemple, si 30 pouliches noires de 2 ans sont engagées, elles seront jugées dans 3 sections bis (section 19 A : 10 pouliches / section 19 B : 10 pouliches / section 19 C: 10 pouliches) et les 2 premières de chaque section bis, soit 6 pouliches, seront confrontées pour établir le classement final de la section 19.

NB : Attention, les pouliches de 3 ans suitées ne sont pas autorisées.

*SECTIONS PONEYS JUNIORS (foals/ 1 an/ 2 ans/ 3 ans) :*

RING 1 : Poneys de taille mini (taille maximum 86 cm)

section 1 : pouliches 1 an

section 2 : poulains 1 an

section 3 : pouliches 2 ans

section 4 : poulains 2 ans

section 5 : pouliches 3 ans (pouliches suitées non autorisées)

section 6 : poulains 3 ans

section 7 : hongres 1 à 3 ans

section 8 : foals (mâles et femelles) sous la mère âgés au moins d'un mois

RING 2 : Poneys de taille intermédiaire (de 86,1 cm à 97 cm)

section 9 : pouliches 1 an

section 10 : poulains 1 an

section 11 : pouliches 2 ans

section 12 : poulains 2 ans

section 13 : pouliches 3 ans (pouliches suitées non autorisées)

section 14: poulains 3 ans

section 15 : hongres 1 à 3 ans

section 16 : foals (mâles et femelles) sous la mère âgés au moins d'un mois

RING 3 : Poneys de grande taille de robe noire (de 97,1 cm à 107 cm)

section 17 : pouliches 1 an

section 18 : poulains 1 an

section 19 : pouliches 2 ans

section 20 : poulains 2 ans

section 21 : pouliches 3 ans (pouliches suitées non autorisées)

section 22: poulains 3 ans

section 23: hongres 1 à 3 ans

section 24: foals (mâles et femelles) sous la mère âgés au moins d'un mois

RING 4 : Poneys grande taille de robe de couleur (de 97,1 cm à 107 cm)

section 25 : pouliches 1 an

section 26 : poulains 1 an

section 27 : pouliches 2 ans

section 28 : poulains 2 ans

section 29 : pouliches 3 ans (pouliches suitées non autorisées)

section 30: poulains 3 ans

section 31: hongres 1 à 3 ans

section 32: foals (mâles et femelles) sous la mère âgés au moins d'un mois

## *SECTIONS PONEYS SENIORS: (4 ans et plus)*

### RING 1 : Poneys de taille miniature (taille maximum 86 cm)

- section 33 : juments 4 à 9 ans, suitées
- section 34 : juments 10 à 15 ans, suitées
- section 35 : juments 16 ans et plus, suitées
- section 36 : juments 4 à 9 ans , non suitées
- section 37: juments 10 à 15 ans , non suitées
- section 38 : juments 16 ans et plus, non suitées
- section 39 : mâles 4 à 9 ans
- section 40: mâles 10 ans et plus
- section 41 : hongres 4 ans et plus

### RING 2 : Poneys de taille intermédiaire (de 86,1 cm à 97 cm)

- section 42 : juments 4 à 9 ans, suitées
- section 43 : juments 10 à 15 ans, suitées
- section 44 : juments 16 ans et plus, suitées
- section 45 : juments 4 à 9 ans , non suitées
- section 46: juments 10 à 15 ans , non suitées
- section 47 : juments 16 ans et plus, non suitées
- section 48 : mâles 4 à 9 ans
- section 49: mâles 10 ans et plus
- section 50 : hongres 4 ans et plus

### RING 3 : Poneys de grande taille de robe noire (de 97,1 cm à 107 cm)

- section 51 : juments 4 à 9 ans, suitées
- section 52 : juments 10 à 15 ans, suitées
- section 53 : juments 16 ans et plus, suitées
- section 54 : juments 4 à 9 ans , non suitées
- section 55: juments 10 à 15 ans , non suitées
- section 56 : juments 16 ans et plus, non suitées
- section 57 : mâles 4 à 9 ans
- section 58: mâles 10 ans et plus
- section 59 : hongres 4 ans et plus

### RING 4 : Poneys de grande taille de robe de couleur (de 97,1 cm à 107 cm)

- section 60 : juments 4 à 9 ans, suitées
- section 61 : juments 10 à 15 ans, suitées
- section 62 : juments 16 ans et plus, suitées
- section 63 : juments 4 à 9 ans , non suitées
- section 64: juments 10 à 15 ans , non suitées
- section 65 : juments 16 ans et plus, non suitées
- section 66 : mâles 4 à 9 ans
- section 67: mâles 10 ans et plus
- section 68 : hongres 4 ans et plus

## *PRIX DE PROGENITURE :*

- section 69 : Prix de progéniture “femelle”
- section 70 : Prix de progéniture “mâle”

## C. Déroulement des championnats sur chaque ring

Les championnats ont lieu dans les 4 catégories sur chaque ring et sont organisés de la même manière. Sont sélectionnés pour participer au championnat tous les poneys premiers de leur section.

### 1) Championnat junior (samedi 25 juillet)

1. désignation de la championne femelle junior : sont sélectionnées la pouliche de 1 an la pouliche de 2 ans et la pouliche de 3 ans ayant terminé première de leur section.
2. désignation du champion mâle junior : sont sélectionnés le poulain de 1 an, le poulain de 2 ans et le poulain de 3 ans ayant terminé premier de leur section.
3. désignation du **champion suprême junior et du vice-champion suprême junior**: sont sélectionnés la championne femelle junior, le champion mâle junior, le champion hongre junior (hongre junior ayant terminé premier de sa section) et le champion foal (foal sous la mère ayant terminé premier de sa section). Ces deux poneys sont sélectionnés et seront confrontés au champion suprême senior et au vice-champion suprême sénior pour désigner le champion suprême et vice-champion suprême de leur ring.

### 2) Championnat senior (dimanche 26 juillet)

1. désignation de la championne senior suitée : sont sélectionnées la jument suitée (4- 9 ans), la jument suitée (10-15 ans) et la jument suitée (16 ans et +) ayant terminé première de leur section.
2. désignation de la championne senior non suitée : sont sélectionnées la jument non suitée (4- 9 ans), la jument non suitée (10-15 ans) et la jument non suitée (16 ans et +) ayant terminé première de leur section.
3. désignation de la championne senior : sont sélectionnées la jument championne senior suitée et la jument championne senior non suitée.
4. désignation du champion senior mâle : sont sélectionnés le mâle (4-9 ans) et le mâle (10 ans et plus) ayant terminé premier de leur section.
5. désignation du **champion suprême senior et du vice-champion suprême senior**: sont sélectionnés la championne femelle senior , le champion mâle senior, le champion hongre senior (hongre senior ayant terminé premier de sa section).

Ces deux poneys sont sélectionnés et seront confrontés au champion suprême junior et au vice-champion suprême junior pour désigner le champion suprême et vice-champion suprême de leur ring.

### 3) Championnat suprême sur chaque ring (dimanche 26)

Désignation du champion suprême et vice-champion suprême de chaque ring : sont sélectionnés les poneys champions suprêmes (junior et senior) et vice-champions suprêmes (junior et senior) soit 4 poneys.

## D. Championnat suprême du concours (dimanche 26)

Sur le ring central :

### Prix de progéniture

Juges : Mme Glatthaar/M. Griffiths (président de jury)

- désignation du prix de progéniture “femelle” (une jument et au moins deux produits âgés d’1 an minimum ou au moins trois produits âgés d’1 an minimum de cette jument)
- désignation du prix de progéniture “mâle” (un étalon et au moins deux produits âgés au moins d’1 an ou au moins trois produits de cet étalon)

### Championnat suprême modèle et allures

Juges: Mme Vaurio/M. Lamandé/M. Alderkamp/Mme Jones (présidente de jury en cas d’égalité de points)

- désignation du champion suprême et du vice-champion suprême du concours modèle et allures parmi le champion du ring des poneys minis, le champion du ring des poneys intermédiaires, le champion du ring des poneys grande taille de couleur et le champion du ring des poneys grande taille noirs.

### Championnat suprême toutes catégories

Juges: Mme Van Boxtel/M. Lamandé/Mme Griffiths et M. Rendall (présidents de jury en cas d’égalité de points)

désignation du champion international toutes catégories et du vice-champion international toutes catégories : sont sélectionnés le poney champion suprême, le poney vice-champion suprême modèle et allures toutes tailles , le poney champion suprême et le poney vice-champion suprême des épreuves sportives.

Les championnats suprêmes modèle et allures, épreuves sportives et toutes catégories seront décernés à partir d’une grille d’attribution de points. Chaque juge attribuera des points en fonction de la place qu’il souhaite donner à un poney. Il attribuera 1 point au poney qu’il souhaite classer premier, 2 points au poney qu’il souhaite classer deuxième, etc. Le poney qui obtiendra le moins de points sera déclaré champion et le poney qui aura obtenu un total immédiatement supérieur sera déclaré vice-champion. Les juges ne doivent pas se concerter et complètent individuellement leur grille de notation qu’ils remettront au steward du ring afin que le secrétariat puisse additionner les points.

En cas d’égalité de points, le (ou les) président(s) de jury désignera(ont) le champion et/ou le vice-champion.

---

## INFORMATIONS SPECIFIQUES POUR LES ELEVEURS FRANÇAIS

1. Les poneys engagés pour ce concours international n'auront pas besoin d'avoir obtenu de qualification. Tout poney inscrit au stud-book du poney Shetland pourra être engagé. Néanmoins, pour prétendre au titre de champion de France 2020 et à celui de vice-champion de France 2020, la qualification requise sera nécessaire (voir ci-dessous).
2. En 2020, les poneys champions de France et vice-champions de France seront désignés lors du concours international de la façon suivante :  
le 1er poney français (ayant la qualification requise) et le 2ème poney français (ayant la qualification requise) de chaque section seront déclarés champion de France et vice-champion de France 2020 et se verront remettre une plaque de Champion de France ou une plaque de vice-champion de France 2020 à **condition que** ces poneys aient reçu la qualification requise lors d'une participation à un concours régional pour prétendre au titre de champion de France.

### **Rappel :**

#### Championnat de France : CONDITIONS DE SELECTION

Les poneys juniors (1 à 3 ans) doivent avoir reçu, au moins une fois dans leurs trois premières années, la qualification « Prometteur » ou « Très prometteur » pour pouvoir participer au championnat de France. - Les poneys seniors (4 ans et plus) doivent avoir reçu, au moins une fois dans leur vie, la qualification « Excellent » ou « Très Excellent » pour pouvoir participer au championnat de France.

**Les premiers concours régionaux de la saison 2020 permettront aux poulains et pouliches de 1 an d'obtenir les qualifications requises. Il faut donc penser à les qualifier.**

ATTENTION : un poney senior (4 ans ou plus) n'ayant reçu dans sa carrière que les qualifications « Prometteur » ou « Très prometteur » n'est plus qualifié pour un championnat de France. De ce fait, il devra obtenir préalablement la qualification « Excellent » ou « Très excellent » dans un concours régional pour pouvoir participer au championnat de France.

**Les premiers concours régionaux de la saison 2020 permettront aux poneys de 4 ans d'obtenir les qualifications requises. Il faut donc penser à les qualifier.**